Image not found or type unknown

Caution et reprise de bail

Par **Look974**, le **28/11/2016** à **11:23**

Bonjour,

Ma soeur est dans un logement qu'elle souhaite quitter, étant à découvert, elle ne peux payer le dernier mois que lui réclame son propriétaire. Peut il prendre sur la caution ? Ma soeur a du payer pour sa caution 480€ donc le loyer qu'elle paye chaque mois. Sauf erreur de ma part le dépôt de garantie est le loyer sans les charges ? Que peut elle faire ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Look974**, le **28/11/2016** à **13:30**

Bonjour, Je vous remercie pour cette réponse. Et pour ce qui est des 480€ qu'elle lui as payé pour le dépôt de garantie que peur elle faire ?

Par **maggitare**, le **03/04/2017** à **13:49**

bonjour, je suis sur le bail avec un ami, celui ci pour des raisons de santé s'en va seulement il veut m'imposer un membre de sa famille que je ne connaît pas!! et poser un ultimatum genre si tu veus pas je dénonce le bail et reprend ma caution et tu es en gros dehors!! ma question: Y'a t-il possibilité que je retrouve une autre personne et éventuellement faire une reprise de bail avec le propriétaire? suis dans l'urgence besoin d'une réponse rapidement.merci d'avance.Cordialement.

Par **maggitare**, le **05/04/2017** à **09:21**

bonjour, merci beaucoup pour ce renseignement vous m'avez enlevé mon inquiétude et angoisse trop contente!!!Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés